

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

Comité II

Projet de nouvelle résolution sur le Plan d'action pour
l'éléphant d'Afrique et le Fonds pour l'éléphant d'Afrique

PROJET DE RESOLUTION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par le Nigéria, en consultation le Secrétariat, sur la base du document CoP16 Doc. 53.3 (Rev. 2) Annexe 1, après discussion à la sixième séance du Comité II. Le texte à supprimer ~~est barré~~, le nouveau texte proposé est souligné.

Résolution Conf. 16.xx

PLAN D'ACTION POUR L'ELEPHANT D'AFRIQUE ET LE FONDS POUR L'ELEPHANT D'AFRIQUE

PRÉOCCUPEE par le fait que les éléphants d'Afrique sont confrontés à des menaces nombreuses, sérieuses et constantes telles que le commerce illégal de l'ivoire, les conflits homme-éléphant et la perte d'habitat

CONSCIENTE du fait que ces menaces ont impact grave et préjudiciable sur ~~affectent~~ les éléphants d'Afrique à travers leur aire de répartition;

DÉTERMINEE à prendre des mesures urgentes, efficaces et opportunes pour diminuer l'abattage illégal des éléphants;

RECONNAISSANT que, lors de ~~la 14^e session de la Conférence des Parties de la CoP14~~, les Parties à la CITES ont chargé les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique d'élaborer un Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique;

CONSCIENTE du fait que le Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique a été finalisé et approuvé par consensus par la totalité des 37 États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique dans le cadre de la 15^e session de la Conférence des Parties lors de la CoP15;

CONSCIENTE du fait que le Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique contient des objectifs liés classés par ordre prioritaire visant à diminuer le niveau des menaces auxquels les éléphants d'Afrique sont confrontés et à garantir leur survie continue à travers leur aire de répartition;

RECONNAISSANT que les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité constituent un cadre participatif pour la mise en œuvre des conventions relatives à la biodiversité;

RECONNAISSANT également qu'un Fonds pour l'éléphant d'Afrique a été établi dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) comme un fonds d'affectation spéciale pluri donateurs pour la coopération technique, pour attirer des financements et des ressources directes pour la mise en application efficace du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique;

RECONNAISSANT et SE FELICITANT du soutien accordé par le Secrétariat CITES à l'élaboration du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique, et à l'établissement et à la promotion du Fonds pour l'éléphant d'Afrique

SE FELICITANT de la décision du Directeur exécutif du PNUE que celui-ci fasse office de secrétariat du Comité permanent du Fonds pour l'éléphant d'Afrique

RECONNAISSANT également la nécessité de réunir des fonds de toute urgence pour permettre une mise en œuvre efficace du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique;

FELICITANT tous les donateurs qui ont jusqu'à présent contribué au Fonds pour l'éléphant d'Afrique;

CONSCIENTE du fait que le déboursement des fonds pour la mise en application du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique a commencé;

LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION

ENCOURAGE les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique à soutenir en priorité le Fonds pour l'éléphant d'Afrique dans leurs stratégies nationales et régionale de financement, par exemple par l'intermédiaire des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité;

INVITE les accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, à soutenir l'application du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique grâce à des partenariats efficaces avec les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique;

~~PRIE INVITE~~ toutes les Parties, les donateurs, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes, à ~~fournir en priorité~~ à fournir de toute urgence, des contributions financières au Fonds pour l'éléphant d'Afrique pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique un soutien à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et à fournir des contributions financières au Fonds pour l'éléphant d'Afrique;

EXHORTE toutes les Parties, les donateurs, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales à fournir de toute urgence un soutien en nature, notamment en matière de traduction au Comité permanent du Fonds pour l'éléphant d'Afrique et aux Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique;

~~CHARGE le Secrétariat de la CITES d'intégrer la nécessité de rechercher des financements pour la mise en application du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique dans sa stratégie globale de recherche de financements pour la CITES et de faire rapport à chaque session du Comité permanent sur ses efforts de recherche de financements pour le Fonds pour l'éléphant d'Afrique;~~

PRIE le Secrétariat CITES et le PNUE à encourager la collecte de fonds pour la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique dans le cadre de leurs initiatives globales de collecte de fonds;

PRIE EN OUTRE le Directeur exécutif du PNUE d'explorer les possibilités de partenariats avec des projets et des programmes en cours du PNUE afin de soutenir les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique dans la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique; et

EXHORTE le PNUE, en utilisant des services de secrétariat à s'assurer qu'il fournit le soutien nécessaire au Comité permanent du Fonds pour l'éléphant d'Afrique grâce à des modalités appropriées qui devront être conclues entre le PNUE et le Comité permanent.